

Vos questions / nos réponses

mutuelle

Par [Profil supprimé](#) Postée le 18/07/2012 22:16

pouvez vous m'indiquer une mutuelle qui prend en charge,la cure et la post cure,car ma mutuelle refuse la prise en charge pour les addictions de toutes sortes,mon mari serait hospitalisé dans quinze jours.Cordialement

Mise en ligne le 20/07/2012

Bonjour,

Nous n'avons pas la possibilité de vous indiquer une mutuelle, ne pouvant faire de publicité pour l'une d'entre elles.

Nous vous invitons à vous rapprocher de l'assistante sociale du lieu d'hospitalisation de votre mari, dans l'éventualité où il y en aurait une. Si ce n'est pas le cas, vous trouverez ci-dessous 2 liens renvoyant vers des centres de soins où vous pourrez obtenir un rendez-vous avec une assistante sociale, gratuitement et confidentiellement, afin que votre mari puisse être informé et accompagné pour faire face à ce problème de prise en charge.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[CSAPA CICAT 28 - antenne de Dreux](#)

4/6 rue Porte Chartraine
28100 DREUX

Tél : 02 37 46 47 94

Site web : www.cicat.fr/

Secrétariat : Fermeture le lundi, le mardi une fois sur 2 de 10h à 19h ou de 13h à 19h, mercredi de 10h à

18h, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h.

Accueil du public : Fermeture le lundi, le mardi une fois sur 2 de 10h à 19h ou de 13h à 19h, mercredi de 10h à 18h, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h.

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations jeunes consommateurs sur rendez-vous le mercredi de 10h à 17h . Sinon sur les créneaux du CSAPA.

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA du C.H.G de Dreux

44, avenue du Président Kennedy
Pôle de santé mentale
28102 DREUX

Tél : 02 37 51 53 48

Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 17h, fermeture au public le jeudi après midi

Substitution : Du lundi au vendredi de 9h à 13h et 14h à 16h30, le jeudi de 9h à 13h

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)